

UWARUGIRA Yves
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT
B.P 631 Bujumbura
E-mail : uwaru_yves @ yahoo.fr

Bujumbura, le 19 mai 2006

A Monsieur Chef de service des substances
Chimiques, DTIE
Programme des Nations Unies pour
L'Environnement.

Objet : Informations relatives sur l'offre,
Le commerce et la demande du Mercure.

Monsieur le Chef de service ;

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 22 mars 2006 (Communication aux Gouvernements concernant le suivi de la décision 23/9 IV du conseil d' administration sur le programme relatif au mercure) pour vous présenter quelques informations sur l'offre, le commerce et la demande de mercure.

Même si j'ai reçu cette correspondance très tardivement, veuillez trouver en annexe à la présente, les informations relatives au mercure pour le cas du Burundi.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Monsieur le Chef de service des substances chimiques au PNUE l'expression de ma considération distinguée.

Yves UWARUGIRA

Conseiller au Ministère de l'Aménagement
du Territoire, du Tourisme et de
l'Environnement.

COMMUNICATION D'INFORMATION SUR L'OFFRE, LE COMMERCE ET LA DEMANDE AU BURUNDI

1. offre de mercure

- Au Burundi, il n'y a pas de mercure primaire, que ça soit comme principal produit de l'activité minière, que ça soit comme sous-produit de l'extraction ou de raffinage d'autres métaux.
- Pas de mercure récupéré car on ne fait pas du raffinage du Gaz naturel
- On n'a pas également de mercure récupéré à partir des produits épuisés, de catalyseurs ou de déchets de procédés industriels.
- Le gouvernement n'a pas de stocks de mercure.
- Comme le Burundi n'a pas d'Usine de chloralcalari, on n'a pas de mercure à récupérer dans les différents procédés industriels.

2. commerce du mercure

Concernant le système Comtrade, je n'ai pas pu trouver les données en provenance du Burundi

3. demande de mercure

- Le Burundi ne produit pas de batteries contenant du mercure.
- Au Burundi, on ne produit pas de lampes fluorescentes, mais quelques unes sont importées, à une quantité difficilement identifiable
- Pour les produits contenant du mercure, quelques uns sont importés, c'est notamment :
 - Les amalgames dentaires (amalgames pré-dosés en très faibles quantité)
 - Les thermomètres
 - Les peintures
 - Les cosmétiques

La quantité de ces produits importés est très difficile à connaître car le Burundi n'a pas d'un système de collecte ou de publication des produits contenant du mercure.

4. mines d'or artisanales et à petite échelle

Au Burundi, il n'existe pas des mines d'or artisanales et à petite échelle utilisant du mercure, on utilise le système du panning du moins ce qui est connu officiellement.

D'une manière générale, le Burundi n'a pas aucun système que ça soit pour enregistrer ou que ça soit pour publier les informations en rapport du mercure.

Pour la dernière question, bien sur des mesures ou des suggestions n'en manquent pas qui pourraient être appliquées pour réduire les effets potentiels du mercure

Au *niveau national*, on peut par exemple faire une sensibilisation sur les effets néfastes du mercure, faire des inventaires, chercher un cadre de concertation national, élaborer un programme d'action national, élaborer un plan d'action national d'action et sa mise en œuvre, chercher des financements auprès des bailleurs, renforcement des capacités.

Au *niveau mondial*, on peut suggérer qu'il y ait une échange d'informations, créer un site Web, qu'il ait un programme de recherche par exemple au niveau régional et même un mécanisme de financement.